

Passage de grades

Pièces à fournir*, 30 jours avant la date de l'examen :

- Fiche d'inscription dûment complétée, et :
 - Précisez si vous avez des « points de bonification stages »,
 - Précisez si vous souhaitez conserver des U.V. et lesquelles,
 - Pour la « voie compétition », avoir 5 compétitions au cours des 2 dernières années.

- Chèque de 50 € à l'ordre du « Comité Départemental de Karaté de Vendée ».

- Attestation historique des licences, dont celle de l'année en cours.

- Une grande enveloppe timbrée, format A4 (229mm x 324 mm), affranchie à 100 g, à votre nom et adresse.

- Copie de la première page de votre passeport, avec photo + nom + n° de licence.

- Copie de la page de l'authentification des grades et Dan, validés par la CSDGE de la FFK.
Ou copie de la page du grade 1^{er} Kyu (ceinture marron).

- Copie de la page du passeport avec les « points de bonification stages ».

* à retourner à l'adresse suivante : Maison des Sports – Comité Départemental de Karaté - 202
boulevard Aristide Briand – 85000 La Roche sur Yon

NB : pour les candidats n'ayant pas d'adresse mail, joindre une petite enveloppe timbrée à votre nom et adresse pour l'envoi de la convocation par courrier postal.